

Communiqué de Presse

Vendredi 2 avril 2021

Pour diffusion immédiate

Ile d'Oléron : Les modes de garde pour le personnel prioritaire, parent d'enfant(s) de moins de 16 ans à partir de mardi 6 avril !

Suite aux déclarations du Président de la République du 31 mars, les écoles et les crèches seront fermées en France durant 3 semaines.

Afin de répondre aux besoins des personnels impliqués dans la gestion de la crise sanitaire, la communauté de communes de l'île d'Oléron – en charge de la politique enfance et jeunesse du territoire - organise un service minimum d'accueil du mardi 6 au dimanche 25 avril 2021, dans une configuration conforme à l'application des mesures de sécurité sanitaire et de distanciation sociale.

Attention : Inscription préalable sur le site « monenfant.fr » pour saisir votre demande :

<https://mon-enfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

L'OFFRE D'ACCUEIL S'ADRESSE AU PERSONNEL PRIORITAIRE, PARENT D'ENFANT(S) DE MOINS DE 16 ANS :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;

- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil ;
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire).

LES ETABLISSEMENTS OUVERTS SUR L'ILE D'OLERON SONT :

CRECHE : du mardi 6 au vendredi 23 avril

- Ouverture des crèches de Saint-Georges-d'Oléron, Dolus-d'Oléron pour les enfants de 0 à 3 ans.
- Renseignements auprès de Marie Claire Bochet - Tel : 06 46 56 19 00 – E-mail : ram@cdc-oleron.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Le mercredi 7 avril et du lundi 12 au dimanche 25 avril (vacances scolaires)

- Ouverture du Centre de loisirs de Saint-Georges-d'Oléron pour les enfants de 3 à 11 ans
- Renseignements auprès de Fanny Hazebrouck - Tel : 06.16.22.45.36 – E-mail : coordination@cdc-oleron.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Le mercredi 7 avril et du lundi 12 au dimanche 25 avril (vacances scolaires)

- Ouverture du Centre de loisirs de Saint-Pierre-d'Oléron pour les enfants de 12 à 16 ans
- Renseignements auprès de Fanny Hazebrouck - Tel : 06.16.22.45.36 – E-mail : coordination@cdc-oleron.fr

Retour à la normale à partir du lundi 26 avril sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes données par l'Etat.

Contact presse : Marielyne GRACE, Chargée de communication
Communauté de communes de l'île d'Oléron
Tel : 05.46.47.24.68 - Email : communication@cdc-oleron.fr - www.cdc-oleron.com



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 69 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 70 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021

